

Délibération n° 2018-06-04

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 17 décembre 2018

Objet

Adhésion à
 l'association Cap
 Rural pour
 l'année 2019

Rapporteur

VEISSIERE Bernard

Date de convocation

10 décembre 2018

**Date d'affichage du
 compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126
 Présents : 88
 Votants : 92
 Pour : 92
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
		OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (3) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (34) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDA Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, GREGORIS Cécile, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, NUÑEZ Aurélia, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

CONSIDÉRANT que les GAL (Groupes d'Action Locale) LEADER ont toujours bénéficié d'un accompagnement technique extérieur permettant de renforcer leurs compétences et leurs méthodes de travail ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'organisation territoriale précédente, le Réseau Rural Auvergne accompagnait les GAL auvergnats, tandis qu'en Rhône-Alpes, Cap Rural accompagnait les GAL rhône-alpins ;

CONSIDÉRANT que, depuis mars 2018, par décision de la région, les deux réseaux ruraux Auvergne et Rhône-Alpes sont réunis au sein de Cap Rural, réseau rural unique en Auvergne-Rhône-Alpes, et que l'association accompagne notamment les GAL pour la programmation 2014-2020 et qu'elle a pour mission :

- d'appuyer les GAL afin qu'ils soient outils de développement (apport de méthodes, d'outils, échanges d'expériences, etc.) ;
- d'accompagner et outiller les GAL sur les incontournables LEADER (vie du GAL, évaluation, coopération) ;
- de capitaliser, transférer, faire connaître les expériences LEADER auprès des acteurs du développement local ;
- d'accompagner les territoires LEADER et leurs équipes techniques et de membres de comités de programmation dans le contexte de recomposition territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'au-delà de cette mission spécifique, Cap Rural est également un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local proposant des outils de travail, un partage d'expérience ou encore une veille financière ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces dispositifs est non seulement à destination des agents de développement mais aussi des élus ;

CONSIDÉRANT qu'afin de bénéficier entièrement des services proposés par Cap Rural et de maintenir les liens avec le réseau de partenaires régionaux, il est proposé d'adhérer à l'association ;

CONSIDÉRANT que le montant de la cotisation est de 1 000 € pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que la cotisation est prévue dans le budget du service ingénierie financière et coopération décentralisée, et pourra être incluse dans la demande de subvention animation-gestion du GAL 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que l'Agglo Pays d'Issoire adhère à l'association Cap Rural pour le compte du GAL Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, et ce pour toute la durée de la programmation LEADER ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver, à compter de 2019, l'adhésion de l'Agglo Pays d'Issoire à l'association Cap Rural ;
- de valider le versement d'une cotisation annuelle de 1 000€, et d'inscrire au budget la somme correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater chaque année la somme correspondante à réception des appels à cotisation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/12 /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/12 /2018